



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 060-246000707-20230705-2020MPCCVT1602-CC

SLOW

## DECISION

BG|IMP|VB|YA : Décision n° DC20230705\_01

**Marché relatif à l'entretien/réparation chauffage -  
VMC CTA - climatisation**

Lot n°2 VMC CTA (Ventilation Mécanique Contrôlée) /  
(Centrale de Traitement de l'Air)

Le, Président de la Communauté de Communes du  
Vexin-Thelle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200929\_21 du Conseil  
communautaire en date du 29 septembre 2020,  
envoyée et reçue par la Préfecture le 7 octobre 2020  
et affichée le 7 octobre 2020, donnant délégation au  
président à signer les marchés publics dont les  
montants sont inférieurs aux seuils des formalisés en  
vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de faire appel à une société  
pour l'entretien/réparation chauffage,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** La passation d'un avenant n° 1 du marché n°2021MPCCVT1602 LOT n°2 avec la société :

**SOCIETE CRAM SAS**  
6 rue Levasor  
78130 LES MUREAUX

**ARTICLE 2 :** La modification introduite par le présent avenant porte sur le retrait de la CTA située dans le local à côté de la chaufferie de la Plaine des Sports, de la liste du matériel à entretenir, suite à un problème d'accès.

**ARTICLE 3 :** Le présent avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il s'achèvera dans les mêmes conditions que le marché auquel il est rattaché.

**ARTICLE 4 :** Le titulaire du présent marché public dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Trésorerie de Méru,
- La préfecture de Beauvais

Fait à Chaumont en Vexin, le

05 JUL. 2023

Le Président,



**Bertrand GERNEZ**

Cette décision a été,

**Notifié le**

Notifiée à l'intéressé le :

**06 JUL. 2023**